

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-173/SG/FIN accordant une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 FD.) au Secours catholique

n° 71-173/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
2 février 1971

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro  
25 février 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cinq cent mille francs Djibouti (500.000 FD.) est accordée au Secours catholique à titre de contribution à ses frais de fonctionnement. Le mandatement de cette somme sera effectué semestriellement en deux fractions égales au profit du compte de cet organisme ouvert au Trésor sous le n° 1755. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 2, paragraphe 6 du budget du Service local pour l'exercice 1971.